

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 237 Subventions (11.000 euros) à l'association Génie de la Bastille (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Génie de la Bastille (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 11.000 euros est attribuée à l'association Génie de la Bastille, 126 rue de Charonne 75011 Paris, au titre de ses activités 2019. 14466 ; 2019-02481

Article 2 : La dépense correspondante, soit 11.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO